



droit d'une grand mere sur des enfants pas reconnu par le pere

Par **dorina67**, le **14/05/2012 à 16:58**

bonjour ma belle mere veut passer au tribunal pour voir mes enfants en sachant que 1 enfants sur 4 est reconnu et les autres non a t'elle quand meme des chances de pouvoir les avoir en sachant qu'elle demande le 1er et le 3eme week end de chaque mois 2 semaines en juillet pour les vacances, 1 semaine pour paques et 1 semaine pour noel ?

Par **youris**, le **14/05/2012 à 17:15**

bjr,
le code civil indique simplement dans son article 371-4 ci-dessous:

" L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à l'exercice de ce droit.

Si tel est l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales fixe les modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non."

comme le précise cet article, le droit d'entretenir des relations peut s'étendre à des tiers, parent ou non donc dans votre cas y compris les enfants non reconnus.

difficile de savoir ce que dira le JAF mais les prétentions de la grand-mère me semblent ex&gérées sachant qu'un enfant peut avoir 4 grands parents.

à vous trouver les arguments pour que la décision du jaf vous soit favorable sachant que le juge doit privilégier l'intérêt de l'enfant.

qu'en pense le père de cet enfant.

cdt

Par **dorina67**, le **14/05/2012 à 17:46**

le pere ne veut pas lui donner surtout qu'elle se promene sans cesse avec les enfants histoire de les montrer et les negliges un peu mais peut pas le prouver je ne sais pas comment me defendre dans cette histoire

pensez vous qu'elle aura tout se qu'elle demande ?